



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité,

RÉSOLUTION 2018-252

AVIS MOTION
N° 2018-08

Un avis de motion est donné par Madame Myriam St-Laurent concernant

**LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 91-1 CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME.**

RÉSOLUTION 2018-253

DÉPÔT DU PROJET

Il y a dépôt du projet par Madame Myriam St-Laurent concernant

**LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT 91-1 CONCERNANT LA
CRÉATION D'UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 2018-08.**

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 6 NOVEMBRE 2018.

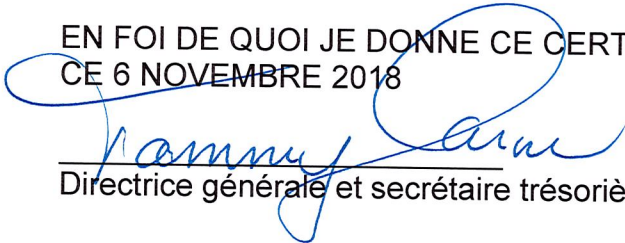

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 6 NOVEMBRE 2018


Directrice générale et secrétaire trésorière, greffier